

DOCUMENT D'INFORMATIONS CLÉS

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

GAY-LUSSAC GREEN IMPACT

Gay-Lussac Gestion

PART I : FR0010182352

gaylussacgestion.com

Appelez le 01 45 61 64 90 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Gay-Lussac Gestion en ce qui concerne ce document d'informations.

Gay-Lussac Gestion est agréée en France sous le n°GP 95001 et réglementée par l'Autorité des marchés financiers (AMF).
Date de production du DIC : 31/12/2024 - Date de mise à jour : 13/01/2025

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

En quoi consiste ce produit ?

Type : Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) de droit français, créé sous la forme d'un Fonds Commun de Placement (ci-après le « FCP »)

Durée : Le FCP a été créé le 3 juin 2005 pour une durée de 99 ans.

Objectifs : L'objectif de gestion du FCP est de surperformer l'indicateur de référence MSCI Europe Select Green 50 Index (EUR), dividendes nets réinvestis, sur une période supérieure à 5 ans, après prise en compte des frais courants, et en y appliquant une stratégie d'investissement durable au sens de l'article 9 du règlement SFDR, de manière à ce que le FCP contribue à l'adaptation au changement climatique et à une transition vers une activité plus durable et responsable, tout en prenant en compte les critères extra-financiers selon une approche Best In Universe (ESG : Environnemental, Social, Gouvernance).

Indicateur de référence : Le MSCI Europe Select Green 50 Index (EUR) (MXEUGG50) est un indice basé sur le MSCI Europe, son indice parent, et inclut des titres à grande et moyenne capitalisation des marchés développés de 10 pays en Europe. L'indice vise à représenter la performance des 50 plus grandes actions par capitalisation boursière ajustée au flottant issues du MSCI Europe, qui offrent des produits et services contribuant à une économie durable sur le plan environnemental grâce à une utilisation efficace des ressources naturelles mondiales limitées. Cet indicateur de référence est exprimé en Euro et calculé dividendes nets réinvestis. La gestion du FCP ne suivant pas une gestion indiciaire, la performance du FCP pourra s'écarter de cet indicateur de référence tant à la hausse qu'à la baisse. FCP de capitalisation réinvestissant ses revenus distribuables, éligible au Plan d'Épargne en Actions (PEA) et aux contrats d'Assurance-vie.

Stratégie d'investissement : Le FCP est investi principalement dans des actions cotées de grandes capitalisations de tous les pays de l'Union Européenne. La sélection s'effectue en quatre étapes :

1. Définition de l'univers d'investissement à travers des filtres quantitatifs, en utilisant trois facteurs de risque : Low Volatility, Low Beta et High Momentum.
2. Sélection des valeurs qui répondent à des grands thèmes d'investissement définis à partir des enjeux environnementaux et économiques retenus par la société de gestion (efficacité énergétique, énergies renouvelables, innovation durable et l'économie circulaire). Ces thématiques peuvent évoluer de façon discrétionnaire.
3. Validation de ces valeurs en fonction d'une analyse à la fois financière et extra financière :
 - 3a. L'analyse financière, fondée sur des critères quantitatifs et qualitatifs, permet d'affiner la sélection des valeurs susceptibles d'être conservées dans la durée, en mettant l'accent sur la qualité de l'investissement (se reposant notamment sur les fondamentaux de la société cible) et le prix d'acquisition.
 - 3b. L'analyse extra-financière repose sur une approche Best In Universe et Thématique. L'approche ESG Best In Universe porte sur la prise en compte des critères extra-financiers (Environnemental, Social, Gouvernance) selon la méthodologie de rating interne où chaque pilier E, S et G est pondéré au minimum à 20% et exclue 30% des valeurs les moins bien notées de l'univers d'investissement. Lors de la notation interne, chaque pilier E, S et G est pondéré au minimum à 20%. La stratégie extra-financière du FCP repose également sur une politique d'exclusion, un suivi des controverses et différentes mesures de l'impact environnemental du FCP à l'aide d'indicateurs prenant en compte les risques de durabilité tels que définis dans le prospectus. Cette analyse se fait sur l'ensemble du portefeuille avec un taux minimum de 90%. C'est une approche en « amélioration de note » par rapport à l'univers d'investissement possible, en sélectionnant les valeurs « Best In Universe » indépendamment du secteur d'activité. Les limites de cette analyse extra financière sont les informations communiquées par les sociétés (par exemple des informations manquantes ou partielles).
 4. Le poids de chaque valeur en portefeuille est déterminé en budget de risque afin de réduire la volatilité et le risque du portefeuille.

Le FCP peut investir jusqu'à :

- 30% maximum de son actif dans des actions cotées de petites et moyennes capitalisations (Smallcaps < 2 milliards d'euros de capitalisation boursière, Midcaps < 10 milliards d'euros de capitalisation boursière, Largecaps > 10 milliards d'euros de capitalisation boursière) de tous les pays de l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif dans des titres de pays n'appartenant pas à l'Union Européenne,
- 10% maximum de son actif dans des produits monétaires et OPCVM de tout type de classification.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés jusqu'à 100% maximum de l'actif, dans un but d'exposition au portefeuille au risque action et/ou de couverture ponctuelle du risque de change. Le risque de change sera compris entre 0% et 100%.

Le FCP est labellisé « ISR ».

Le FCP a un objectif d'investissement responsable au sens de l'article 9 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure » ou « SFDR »).

Le FCP est soumis à un risque en matière de durabilité tel que défini dans le profil de risque du prospectus. Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance contribuent à la prise de décision du gérant.

Limites liées à la prise en compte des risques de durabilité :

Actuellement, il n'existe pas de cadre ou de liste de facteurs universellement reconnus dont il faut tenir compte pour s'assurer que les investissements sont durables, et le cadre juridique et réglementaire régissant la finance durable est toujours en cours de développement.

L'application des critères ESG au processus d'investissement dans le cadre de la prise en compte des risques de durabilité, peut exclure des titres de certains émetteurs pour des raisons non financières, ce qui peut impliquer de renoncer à certaines opportunités de marché disponibles pour d'autres FCP qui n'utilisent pas de critères ESG ou de durabilité.

Les informations ESG disponibles, que ces dernières proviennent de fournisseurs inexacts, parcellaires, ou indisponibles, ce qui peut avoir un impact négatif sur un portefeuille qui s'appuie sur ces données pour évaluer l'inclusion ou l'exclusion appropriée d'un titre. L'approche relative à la finance durable sera amenée à évoluer et à se développer au fil du temps, à la fois en raison de l'affinement des processus de décision d'investissement de données tiers ou des émetteurs eux-mêmes peuvent être incomplètes, visant à prendre en compte les facteurs et les risques ESG, mais aussi en raison des évolutions juridiques et réglementaires.

Remboursement des parts : Les demandes de souscription et de rachat sont centralisées chaque jour de bourse ouvré avant 12 heures et sont exécutées, à cours inconnu, sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture du jour.

Durée de placement recommandée : Supérieure à 5 ans

Type d'investisseurs visés : Cette part de fonds est ouverte à tous souscripteurs, plus particulièrement les institutionnels (excepté les U.S. persons).

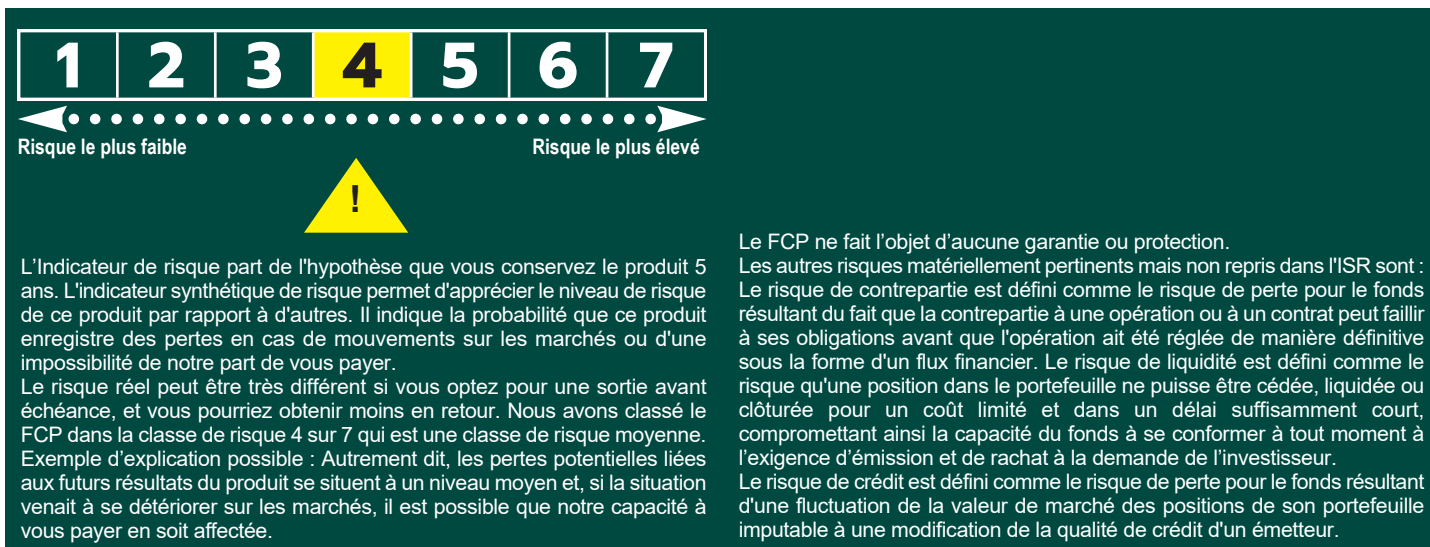
Dépositaire : Société Générale S.A.

Où et comment obtenir de plus amples informations sur l'OPCVM ou le FIA, une copie du prospectus de l'OPCVM ou de la description de la stratégie d'investissement et des objectifs du FIA, le dernier rapport annuel et tout rapport semestriel ultérieur de l'OPCVM visés à l'article 68, paragraphe 1, points b) et c), de la directive 2009/65/CE, ou le dernier rapport annuel peuvent être demandés à l'adresse suivante : contact@gaylussacgestion.com ou vous rapprocher de votre conseiller.

Où et comment obtenir d'autres informations pratiques, et notamment où trouver le tout dernier prix des parts : sur notre site internet : www.gaylussacgestion.com.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter ?

Indicateur Synthétique de Risque (ISR) :



Scénarii de performances

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, (selon le cas) mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez. Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne de l'indice de référence approprié au cours des 10 dernières années. Le scénario de tension montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée : 5 ans Exemple d'investissement : 10 000 €		Si vous sortez après 1 an		Si vous sortez après 5 ans	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.				
Tension	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	2 500 €		4 170 €	
	Rendement annuel moyen	-75.00%		-16.00%	
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	8 050 €		7 860 €	
	Rendement annuel moyen	-19.50%		-4.70%	
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 420 €		13 350 €	
	Rendement annuel moyen	4.20%		6.00%	
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	13 740 €		17 240 €	
	Rendement annuel moyen	37.40%		11.50%	

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre décembre 2021 et décembre 2024.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre septembre 2015 et septembre 2020.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'indice de référence entre octobre 2016 et octobre 2021.

Que se passe-t-il si Gay-Lussac Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Les tableaux ci-dessous vous présentent les montants totaux pouvant être prélevés sur votre investissement afin de couvrir différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 EUR sont investis.

COÛTS AU FIL DU TEMPS

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 ans
Coûts totaux	193 €	1 344 €
Incidence des coûts annuels (*)	1.93%	2.05%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8.05% avant déduction des coûts et de 6.00% après cette déduction.

COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie	L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an.	
Coûts d'entrée	0.00% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	0 €
Coûts de sortie	0.00% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé.	0 €
Coûts récurrents prélevés chaque année		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1.03% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	103 €
Coûts de transaction	0.66% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	66 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	0.24% Le montant réel varie en fonction de la performance de votre investissement. L'estimation ci-dessus des coûts totaux comprend la moyenne au cours des 5 dernières années. 20% TTC de la performance annuelle du Fonds au-delà d'une valorisation minimale nette du MSCI Europe Select Green 50 Index (EUR), dividendes réinvestis, uniquement en cas d'appréciation de la valeur liquidative sur la période de cristallisation et dans le respect du principe du « high on high » sur les 5 derniers exercices clos.	24 €

Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée ?

PÉRIODE DE DÉTENTION RECOMMANDÉE : 5 ANS

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport dans les 5 ans. La durée de détention recommandée a pour objet de minimiser votre risque de perte en capital en cas de rachat après cette période même si celle-ci ne constitue pas une garantie. Vous pouvez par ailleurs procéder à tout moment au rachat de votre investissement, votre FCP ne prélevant aucune commission de rachat.

En cas de circonstances exceptionnelles, l'absence de mécanisme de plafonnement des rachats pourra avoir pour conséquence l'incapacité du FCP à honorer les demandes de rachats et ainsi augmenter le risque de suspension complète des souscriptions et des rachats sur ce FCP.

Comment puis-je formuler une réclamation ?

Pour toute réclamation relative au FCP, vous pouvez consulter votre conseiller ou contacter Gay-Lussac Gestion :

- Soit par voie postale : Gay-Lussac Gestion 45, avenue George V – 75008 PARIS
- Soit directement via le site internet à l'adresse suivante : reclamations@gaylussacgestion.com.

Si, à la suite de votre réclamation, la réponse apportée ne vous convenait pas, vous pouvez également saisir le Médiateur de l'AMF via le lien suivant : www.amf-france.org ou écrire à l'adresse suivante : Médiateur de l'AMF, Autorité des marchés financiers, 17 place de la Bourse, 75082 Cedex 02.

Autres informations pertinentes

Le FCP a pour objectif l'investissement durable au sens de l'article 9 du Règlement SFDR.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Dépositaire : Société Générale S.A.

Lieu et modalités d'obtention d'informations sur l'OPCVM, ainsi que sur les autres catégories de parts : Les documents d'information (prospectus, rapport annuel, document semestriel) ainsi que les informations relatives aux autres catégories de parts sont disponibles gratuitement en langue française à l'adresse ci-dessous. Ils peuvent également être adressés par courrier dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de :

Gay-Lussac Gestion
45, avenue George V – 75008 PARIS
01 45 61 64 90

Lieu et modalités d'obtention d'autres informations pratiques notamment la valeur liquidative : La valeur liquidative est disponible sur demande auprès de la société de gestion, à l'adresse indiquée ci-dessus, ou sur le site internet : www.gaylussacgestion.com.